

BULLETIN D'ADHESION 2023



Association Loi 1901

Enregistrée sous le N° W132005757 à la sous-préfecture d'ISTRES - SIRET : 838 662 286 00015 - APE : 9499Z

L'ACTIUM DU GRAND MARCHÉ DE PROVENCE

MIN - Bureau 16

Boulevard Ernest Genevet

13160 CHATEAURENARD

Tél : +33(0) 6 20 76 38 59

actiumgmp@outlook.fr - www.grandmarchedeprovence.com



PERSONNE, SOCIETE, GROUPEMENT, ORGANISME ADHERENT

NOM :

ADRESSE :

VILLE :

CODE POSTAL : TEL :

MAIL :

SIRET :

TYPE ACTIVITE :

CHIFFRE D'AFFAIRES N-1 :

EFFECTIF PERMANENT : EFFECTIF SAISONNIER :

REPRESENTE PAR :

FONCTION :

POURQUOI NOUS REJOINDRE :





Des conditions d'adhésion simples et ouvertes

- Être une personne physique ou morale, privée ou publique
- Exercer son activité dans un des domaines d'activité des sept collèges de l'association (production, expédition/grossiste/importateur, transport/logistique, commerce/ distribution, services, industrie agro-alimentaire, institutionnel)
- Être à jour de ses cotisations fiscales et sociales (entreprise) et de sa cotisation à l'Actium en cas de renouvellement
- Être agréé par le comité d'agrément
- Remplir son bulletin d'inscription et signer la charte d'adhésion

Membre actif : participe aux activités et gestion = cotisation - **Membre bienfaiteur** : pas de droit ni d'activité particulière = don libre

Personnes morales privées ou publiques adhérentes aux statuts	BAREME € TTC (Cochez la cotisation annuelle qui vous concerne)		Je rejoins l'ACTIUM en En tant que :
Producteurs (Dont SICA, Coop, Produc/Expé, OP)	CA < 1 M€ : 1 < CA < 3M€ : 3 < CA > 5 M€ : CA > 5 M€ :	100 <input type="checkbox"/> 300 <input type="checkbox"/> 500 <input type="checkbox"/> 1 000 <input type="checkbox"/>	Membre actif Membre bienfaiteur
Expéditeurs, grossistes	CA < 1 M€ : 1 < CA < 5M€ : CA > 5 M€ :	300 <input type="checkbox"/> 500 <input type="checkbox"/> 1 000 <input type="checkbox"/>	Membre actif Membre bienfaiteur
Importateurs	1 < CA > 5 M€ : 5 < CA > 10 M€ : CA > 10 M€ :	500 <input type="checkbox"/> 1 000 <input type="checkbox"/> 1 500 <input type="checkbox"/>	Membre actif Membre bienfaiteur
Transporteurs, logisticiens	CA < 1 M€ : 1 < CA < 5M€ : CA > 5 M€ :	500 <input type="checkbox"/> 700 <input type="checkbox"/> 1 000 <input type="checkbox"/>	Membre actif Membre bienfaiteur
Commerce, détaillants	CA < 500 K€ : 500 < CA < 1M€ : CA > 1 M€ :	100 <input type="checkbox"/> 200 <input type="checkbox"/> 500 <input type="checkbox"/>	Membre actif Membre bienfaiteur
Distribution, GMS	CA < 1 M€ 1 < CA > 5 M€ CA > 5 M€	500 <input type="checkbox"/> 1 000 <input type="checkbox"/> 1 500 <input type="checkbox"/>	Membre actif Membre bienfaiteur
Services (Dont fournisseurs d'énergie, banque, aménageur, prestataire métier, etc)	CA < 500 K€ : 500 < CA < 1M€ : 1 M€ < CA > 3M€ CA > 3M€	300 <input type="checkbox"/> 500 <input type="checkbox"/> 1 000 <input type="checkbox"/> 1 500 <input type="checkbox"/>	Membre actif Membre bienfaiteur
Industrie agro-alimentaire (IAA)	CA < 500 K€ : 500 < CA < 1M€ : CA > 1 M€ :	200 <input type="checkbox"/> 300 <input type="checkbox"/> 500 <input type="checkbox"/>	Membre actif Membre bienfaiteur
Institutionnels (Dont communes, agglo, département, région, syndicat mixte, SPL, assos, organisme de formation, autre cluster, etc)	Effectifs < 50 pers. : 50 < effectifs < 100 pers. : Effectifs > 100 pers. :	300 <input type="checkbox"/> 600 <input type="checkbox"/> 1 200 <input type="checkbox"/>	Membre actif Membre bienfaiteur

▶ Informations complémentaires

Vous êtes Producteur

Vos productions

Fruits : Volumes en T :

Légumes : Volumes en T :

Autres : Volumes en T :

Surface :

Volumes en Bio (%) : Reconversion :

Types de commercialisation (en % de l'activité) :

% GMS Direct	% EXPEDITEURS	% GROSSISTES	% DETAILLANTS
% GMS Centrale	% EXPORT	% RESTAURATION	% INDUSTRIES

Vous êtes Négociant / Expéditeur/Grossiste/Détaillant/ ...

Vos produits commercialisés :

Fruits : Volumes en T :

Légumes : Volumes en T :

Autres : Volumes en T :

Quelles certifications :

Types de commercialisation (en % de l'activité) :

% GMS Direct	% EXPEDITEURS	% GROSSISTES	% DETAILLANTS
% GMS Centrale	% EXPORT	% RESTAURATION	% INDUSTRIES

▶ Certificats et Indicateurs de Qualité

Vos certifications :(à joindre à votre bulletin)



















AUTRES :



.....



1

2

3







Règlement intérieur

PREAMBULE :

L'association « Actium du Grand Marché de Provence » a été déclarée auprès de la sous - Préfecture d'ISTRES sous le N° W132005757 le 26 Février 2018.

Suite à l'assemblée Générale du 15/02/18,

le conseil d'administration a arrêté et adopté

le règlement intérieur qui a pour objet de compléter les statuts de l'association.

Ce règlement intérieur précise et complète le fonctionnement de l'association prévu dans les statuts.

ART 1 - Conditions d'admission :

• **1-1** Les demandes d'adhésion à l'Actium peuvent être réalisées

- via un formulaire sur le site internet de l'Actium : www.grandmarchedeprovence.com

- à envoyer à l'adresse suivante :

Actium Grand Marché de Provence
Bureau 16, Bvd Ernest Genevet 13160
CHATEAURENARD

Elles devront comporter les informations prévues par l'article 7 des statuts de l'association

• **1-2** Les personnes désirant adhérer doivent remplir un bulletin d'adhésion et signer la charte déontologique de l'association ainsi que le Règlement Intérieur, la clause de confidentialité.

ART 2 - Fonctionnement du Conseil d'Administration :

• **2-1 Consultation écrite :**

Conformément aux règles d'usage, les décisions du conseil d'administration peuvent être prises sous forme de consultation écrite selon la procédure suivante :

Le président adressera à chaque administrateur par tout moyen écrit, le projet de résolutions ainsi que les documents nécessaires à leur information.

Les administrateurs disposeront d'un délai de 15 jours à compter de la date de réception pour transmettre leur vote au Président par tout moyen écrit.

Tout administrateur répondant hors délai, sera considéré comme s'étant abstenu.

Le Président dressera ensuite le procès -verbal.

• **2-2 Vote par correspondance :**

Les membres du conseil d'administration pourront émettre leur vote par correspondance s'ils justifient d'un réel empêchement. Ils devront demander, pour cela, un formulaire de vote par correspondance qu'ils devront retourner complété et signé au moins deux jours avant la date de la réunion.

• **2-3 Vote par procuration :**

Tout membre du conseil d'administration peut disposer d'un maximum de 2 pouvoirs donnés par d'autres membres du conseil d'administration.

ART 3 - Composition du bureau élargi :

Le bureau élargi est composé des administrateurs et de membres des collèges selon art 6 des statuts, non élus, qui animent des groupes de travail thématiques.

Des conseils ou expert externes pourront, selon le besoin, participer à des réunions.

Chaque membre du bureau élargi, peut se faire représenter par un membre de la structure personne morale à laquelle il appartient.

ART 4 - Indemnités de remboursement :

Seuls les administrateurs et membres élus du bureau, peuvent prétendre au remboursement des frais engagés dans le cadre de leurs fonctions et sur justifications

avec accord préalable du CA. La précision concernant le remboursement des frais (nombre de nuitée, repas, facture téléphonique, frais de route etc.) se fera par le CA en début de chaque année fiscale.

Le remboursement se fera selon le barème fiscal légal.

L'association donne la possibilité d'abandon de ces remboursements et d'en faire don à l'association en vue de la réduction d'impôt sur le revenu art. 200 du CGI.

Article 5 - Cotisations :

Les cotisations sont à calculer à date anniversaire de l'engagement, et seront revues à l'assemblée générale ordinaire annuelle

ART 6 - Approbation du règlement intérieur :

Le présent règlement intérieur a été approuvé en assemblée générale le jeudi 16 juillet 2020

Paiement de votre adhésion

Règlement par chèque à l'ordre de : L'Actium Grand Marché de Provence

Virement: DOM : BPMEDCHAT.CHAPELLE - 00209.

IBAN: FR76 1460 7002 0969 2130 8411 933 - Adresse SWIFT: CCBPFRPPMAR

Date :

Cachet :

Signature et nom du représentant :

IMPORTANT

MERCI DE BIEN VOULOIR NOUS COMMUNIQUER VOS LOGOS/ MARQUE EN VERSION HD



Feuille de route de l'Actium 2023

La feuille de route de l'Actium validée en Conseil d'Administration en Janvier 2023, trace le plan d'actions pour l'année 2023. Vous retrouverez dans ce plan, des actions pour lesquelles vous pourrez nous solliciter et pour lesquelles vous serez sollicités afin de participer à leur mise en œuvre.

1. Un territoire de qualité :

- ✓ S'inscrire dans les Projets Alimentaires Territoriaux : « Produire local pour manger local » mise en place de nouveaux modes de distribution en circuits d'approvisionnement courts
- ✓ Valoriser « La Provence sur vos tables ».
- ✓ Valoriser les produits du Grand Marché de Provence sur les salons.
- ✓ Grand Marché de Provence : Une marque !

2. Un territoire à mobilité décarbonée :

- ✓ Développement des navettes propres de ramasse du premier kilomètre et de livraison du dernier kilomètre autour de Châteaurenard.
- ✓ Etude Qualitative sur le potentiel hydrogène du territoire .
- ✓ Mix énergétique pour le fret ? Des réponses !

3. Un territoire de savoir :

- ✓ Journée emploi du Grand Marché de Provence